

Procès-Verbal de la séance du 11 Janvier 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **11 JANVIER** à 19h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle polyvalente, sous la présidence de M. THIBAUD Alain (Maire).

Etaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

THIBAUD ALAIN, COLLET GILLES, CLÉMENT LAETTITA, GRAS ANITA, LAPRADE DANIEL LEGRAND OLIVIER, LESCURE MAGALI, DELEVILLE KARYNE (ARRIVE A 19H49)

Absents ayant donné pouvoir Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

FERRANDIS MYLENE DONNE POUVOIR A PASQUIER LAETTITA
TREBUCHET ARNAUD DONNE POUVOIR A THIBAUD ALAIN

ETAIENT ABSENTS. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

VARIN ROMAIN

Monsieur COLLET Gilles a été nommé secrétaire de séance

OUVERTURE DU CONSEIL MUNICIPAL A 19H15

ADOPTION DES PROCES- VERBAUX DU 06 NOVEMBRE 2023

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents adopte les procès-verbaux du 06 novembre 2023.

ACCORD DU CONSEIL MUNICIPAL DE MODIFIER QUATRE DELIBERATIONS

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal présent si ils sont d'accord pour modifier quatre délibérations suite à des annulations et des reports pour le prochain Conseil Municipal.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal est d'accord pour modifier des délibérations avant le début de Conseil Municipal.

DECISION CONCERNANT LA REFACTURATION DU COPIEUR DE KOESIO A OC DIGITAL

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que la société Oc digital notre nouveau prestataire copieur, n'a pas restitué le copieur à Koesio (ancien prestataire) en temps et heure, et souhaite le conserver
Koesio ne pouvant facturer directement Oc digital n'étant pas client, facture la non restitution à Breau, pour que Breau puisse refacturer cette non restitution à Oc digital

A l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal est d'accord pour cette refacturation

DECISION CONCERNANT LE REMPLACEMENT LUMINAIRE LED 2024

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que nous avons reçu l'étude de SDESM concernant le changement des luminaires en led pour l'année 2024, pour un nombre de 7 lanternes en cuivre rue de la Chapelle Gauthier et 5 lanternes en métal pour le bois de Vernou pour un montant de 12799€HT soit 15359€TTC.
Une dotation de 30% sur la totalité HT sera accordée à la commune.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal est d'accord pour ces changements

DECISION LE REMPLACEMENT D'UN CANDELABRE IMPASSE DU CLOS AUX PRETRES

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal, qu'un candélabre est cassé impasse du clos aux prêtres, et que les administrés souhaitent être à nouveau éclairés.

A la demande Monsieur le Maire, une étude du SDESM a été menée pour le déplacement et mise en place d'un éclairage solaire, le montant de l'investissement serait de 6695€ TTC avec une subvention de 1500€.

Le conseil Municipal rejette cette proposition et souhaite engager une étude pour l'installation d'un projecteur sur le lampadaire existant proche du relai EDF ainsi que le retrait du lampadaire hors service.

Le SDESM sera contacté pour savoir si cela est conforme est réalisable, et pour quel budget.

A l'unanimité, des membres présents et représentés, dont deux abstentions le conseil municipal est d'accord pour une seconde étude et retiens la première

DECISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION RIVAGE AUTONOMIE

Monsieur le Maire indique au Conseil municipal qu'une demande d'attribution de subvention a été demandée pour un montant de 155.25 euros

L'association Rivage autonomie propose d'accompagner la commune, pour l'instruction des dossiers CCAS

Les membres du Conseil Municipal estiment qu'ils manquent d'informations sur les modalités le sujet est reporté, les membres de la commission CCAS prennent contact avec l'association

DECISION CONCERNANT LA SIGNATURE D'UNE CONVENTION CRTE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal l'intérêt de la convention CRTE CCBN 2023 avec la préfecture.

Celle-ci impacte l'aide apportée sur les dossiers de subventions lorsque nous les sollicitons.

C'est un relais des projets de la commune

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal valide la signature de cette convention

DECISION CONCERNANT LA MODIFICATION DE L'ARTICLE 18 DU REGLEMENT DE L'EAU

Monsieur le Maire indique que des administrés ne fournissent pas les éléments de leurs relevés de compteur d'eau malgré le passage de Véolia, les nombreuses relances téléphoniques et courrier de la Mairie.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de délibérer afin de modifier l'article 18 du règlement de la distribution d'eau en incluant une facturation forfaitaire de 70m3.

Monsieur Collet, intervient pour expliquer qu'il faut d'avantage sensibiliser les consommateurs et propose de facturer : le volume d'eau estimé à la moyenne de la consommation d'un foyer au niveau de la commune sur l'année N-1 soit environ 100m3 pour 2022.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal retient cette proposition

DECISION CONCERNANT LE LANCEMENT DU PROJET ZAER

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du plan climat énergie il est demandé de définir des zones d'accélération d'énergies renouvelables afin de participer à la lutte du changement climatique.

Monsieur le Maire sollicite pour exposition au Conseil Municipal, Madame Deleville qui a participé à une réunion sur le sujet avec la CCBN

Madame Deleville explique que Bréau est très peu impacté compte tenu du manque de terrain constructible et que ce plan concerne d'avantage les grandes communes

Monsieur Collet procède à la lecture des modalités de mise en œuvre de la définition des zones d'accélération d'énergies renouvelables

Après échanges, le Conseil Municipal bien que sensibilisé à la démarche écologique, décide de ne pas engager la mise en œuvre proposée.

Le Conseil Municipal à cinq abstentions et cinq voix contre des membres présents et représentés, décide de ne pas engager le lancement de la démarche d'élaboration des zones d'accélération d'énergies renouvelables.

VALIDATION DU TABLEAU RECAPITULATIF DES INDEMNITES ALLOUEES AU MAIRE ET ELUS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal l'obligation par la trésorerie de Provins de fournir les pourcentages et montants net des indemnités perçus par le Maire et ses adjoints.

Après présentation de celui-ci

A l'unanimité des membres présents et représentés, dont une abstention le conseil municipal valide le tableau des indemnités du Maire et ses adjoints

DECISION CONCERNANT L'AUTORISATION DU MANDATEMENT DES QUATRE BUDGETS (COMMUNE, EAU, ASSAINISSEMENT ET PHI 200) POUR 25% DU MONTANT 2023 SUR 2024

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que chaque début d'année il est important de voter cette autorisation afin de pouvoir payer les factures d'investissement.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal autorise le mandatement des quatre budgets pour 25% du montant 2023 sur 2024

DECISION CONCERNANT UNE DEMANDE DE COR

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de solliciter le département de Seine et Marne une demande de COR concernant la réfection des rues de la Chapelle Gauthier et rue de Fontainebleau.

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte la demande de COR

DECISION CONCERNANT L'ASSURANCE STATUAIRE

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'un courrier du CDG77 indique que le 31 janvier 2024, le contrat d'assurance statuaire actuel arrive à termes.

Afin de remettre en concurrence pour notre compte l'assurance statuaire à partir du 01 janvier 2025, le CDG77 demande une délibération

A l'unanimité des membres présents et représentés, le conseil municipal accepte la remise en concurrence pour les deux contrats IRCANTEC et CNRACL pour l'année 2025

QUESTIONS DIVERSES

Madame GRAS Anita félicite et relève le travail fournit par le Cantonnier

Monsieur le Maire félicite le travail fournit par Laetitia pour le montage du dossier multisport et indique que deux autres devis sont attendus pour pouvoir voter le projet, il alerte également du départ du correspondant CRTE de la CCBN

Madame GRAS Anita informe qu'une conteuse d'histoire propose un service à la commune à titre gracieux, et qu'elle prendra contact avec la Mairie

Monsieur LAPRADE Daniel souhaite une précision sur l'entrée de l'Aquamouv'in rue du Couvent et la maison individuelle en projet, Monsieur le Maire explique que l'entrée se fera rue de Fontainebleau et que l'entrée rue du Couvent concerne une habitation

Monsieur COLLET, indique le souhait de relancer les instances compétentes avec le service urbanisme sur la coupe des arbres au château, Monsieur le Maire répond que des demandes avaient été engagés auprès du ministère de l'environnement qui avait prit contact avec les propriétaires. Il faut effectivement que la commission urbanisme relance les instances

Monsieur le Maire souhaite retenir une date et un créneau pour la prochaine commission CCID, la date retenue est le 31 Janvier 2024

Le Conseil Municipal remercie l'aide et la disponibilité de Monsieur LEGRAND auprès du cantonnier pour l'installation des illuminations de Noël. Monsieur le Maire indique que des illuminations de Noël sont défectueuses, et qu'un administré a proposé son aide pour les réparer.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE LA SEANCE A ETE LEVEE A 20h36

LESCURE Magali

FERRANDIS Mylène
(A DONNE POUVOIR A CLEMENT LAETITIA)

CLEMENT Laëtitia

DELEVILLE Karyne

COLLET Gilles

VARIN Romain
(Absent)

GRAS Anita

LEGRAND Olivier

TREBUCHET Arnaud
(A DONNE POUVOIR A THIBAUD ALAIN)

LAPRADE Daniel

Le Maire
THIBAUD Alain